

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 novembre 2022

Délibération n°2022/258

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 52 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kéan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mme OGIER Karelle
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr CROS Mochel
M. MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
M. LHERMET Claude
Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr MERCIER Serge pouvoir à Mme FAVRE-PETIT-MERMET Patricia - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France -

ABSENTS : Mr FLAMANT Yann – Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr GIRARD Gabriel – Mr DARBON Thierry – Mme ROBERJOT Véronique – Mr MERLIN Denis – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Domaine de la Colombière – fin de la procédure d’appel à projet

Madame la Présidente ne participe ni aux débats, ni au vote.

La Communauté de communes a fait l’acquisition du fonds de commerce et des murs du Domaine de la Colombière à Moissieu-sur-Dolon à la suite de la liquidation de la société d’exploitation et de la vente des biens par le propriétaire en juin 2020.

La Communauté de communes a alors engagé un processus d’appel à projets en octobre 2020 aux fins de solliciter des offres d’achat de l’ensemble du Domaine.

Or, il s’est avéré que les deux candidats en lice ont présenté des offres irrégulières, en ce qu’elles présentaient toutes deux un modèle économique reposant sur la location-vente, alors qu’il était projeté une cession pure et simple du Domaine.

Au vu de ce constat, Madame la Présidente a dû prendre la décision de ne pas donner suite à cette première consultation.

Pour autant, l’intérêt de voir reprendre l’activité sur ce site restait et perdurait.

Par délibération du 12 avril 2021, le Conseil communautaire a donc décidé d’une nouvelle procédure d’appel à projets, dans l’optique de favoriser une pluralité d’offres, mais en tirant les conclusions de la précédente consultation, par la recherche d’un opérateur intéressé par la cession amiable du fonds de commerce et, cette fois, via une location-vente du Domaine.

Après préparation d’un modèle de cession amiable du fonds, de bail commercial assorti d’une promesse de vente, une publication a été mise en ligne.

Publié jusqu’au 31 aout 2021, il est apparu judicieux à la Collectivité de prolonger l’appel à projet d’un mois compte tenu du contexte sanitaire et économique de l’été 2021.

Pendant la consultation, 4 candidats ont pris des renseignements sur l'appel à projets. Un seul candidat a répondu dans les délais et un candidat a répondu hors délai.

Par courrier électronique en date du 25 juillet 2022 adressé à Madame la Présidente, le candidat indique le retrait de sa candidature notamment pour des raisons de conjoncture politico-économique se traduisant par une forte hausse des prix.

-
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - Vu la délibération du 12 avril 2021 relative au lancement de l'appel à projet pour le Domaine de la Colombière,

Considérant les réunions de la commission « Domaine de la Colombière » afin d'étudier l'unique candidature reçue,

Considérant le retrait de la candidature à la demande du candidat au vu de la conjoncture politico-économique,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

VALIDE la clôture de l'appel à projets,

AUTORISE Madame la Présidente à signer que tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD